

// Service Presse
Tél. 02 40 41 67 06
presse@mairie-nantes.fr

Nantes, le 10 octobre 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 14 OCTOBRE 2022

Éducation, culture, égalité et mobilité à l'ordre du jour

La prochaine séance du Conseil municipal, sous la présidence de Johanna Rolland, se déroulera vendredi 10 octobre prochain à partir de 9h. Parmi les sujets à l'ordre du jour, le rapport d'activité annuel dédié à l'égalité, la relocalisation et l'extension du Cinématographe, l'éducation et l'évolution du stationnement.

La Ville de Nantes agit pour une égalité à 360°

La Ville de Nantes s'est fixée un cap pour l'égalité : irriguer l'ensemble de l'action publique. L'ambition est de faire de Nantes une ville sans discriminations, non-sexiste, accessible et juste, en mobilisant les acteurs du territoire autour d'une dynamique commune.

De nombreuses actions ont d'ores et déjà pu être menées lors des précédents mandats en matière d'égalité femmes-hommes, de lutte contre l'homophobie et contre le racisme ou d'accompagnement des personnes en situation de handicap. Mais le choix a été fait d'accélérer dans ce mandat, pour aller plus vite et plus loin, pour construire un territoire égalitaire et sans discriminations.

C'est pourquoi, depuis 2020, l'égalité est l'un des marqueurs forts de l'action de la collectivité : elle est intégrée de façon systématique, et dans une logique transversale, dans chacune de nos politiques publiques, tant dans leur mise en œuvre à l'externe – à l'échelle de la ville et dans ses 11 quartiers – que dans le fonctionnement en interne de la collectivité. Le rapport d'activité en témoigne. Il met également en évidence le rôle essentiel des acteurs associatifs et de l'éclairage apporté par l'expertise d'usage.

Retrouvez [ici](#) le rapport.



La nouvelle cour de l'école Louis-Guiotton

L'éducation, 1^{er} budget de la Ville : des cours d'école réinventées et la poursuite du schéma directeur des écoles

La Ville de Nantes s'engage à renouveler 30 % de ses cours d'écoles maternelles et élémentaires sur ce mandat. Ses objectifs : répondre aux enjeux environnementaux, favoriser le bien-être des enfants, développer leur rapport à la nature et encourager un usage égalitaire entre les filles et les garçons, tout en garantissant l'accessibilité universelle.

Dans la suite de cet engagement, elle lance un appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre des projets des cours de 8 écoles, dont les mandataires seront des paysagistes. Le marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement des cours du groupe scolaire Julien-Gracq sera le premier marché attribué de cet accord-cadre. Par ailleurs, lors de ce conseil municipal, les élus voteront l'extension et la restructuration de l'école Aimé-Césaire, sur l'île de Nantes, dans la continuité de la mise en œuvre du schéma directeur des écoles nantaises.

Point d'étape sur la relocalisation et l'extension du Cinématographe : ouverture prévisionnelle en 2025

Le Cinématographe est un lieu emblématique et reconnu à l'échelle locale mais aussi nationale tant par la qualité de sa programmation que la défense du cinéma indépendant, son engagement en faveur du cinéma de patrimoine et son savoir-faire en matière d'éducation à l'image. L'établissement, à la fréquentation de plus en plus importante, va être relocalisé dans un immeuble neuf situé allée des Tanneurs, le long du cours des Cinquante-Otages dans

le cadre du projet immobilier « Synopsis » porté par l'opérateur privé Six Ares et en lien avec Nantes Métropole Habitat. Ce choix s'explique par des locaux aujourd'hui trop étroits et inadaptés à l'accueil des publics, en particulier pour les Personnes à Mobilité Réduite. Cette relocalisation permettra aussi une extension des locaux avec, à terme, trois salles de 47, 77 et 146 places. La Ville de Nantes soutient ce projet qui renforcera l'offre cinématographique pour les Nantaises et les Nantais. Au prochain Conseil municipal du 14 octobre 2022, elle va soumettre au vote des élus l'autorisation de lancement d'une consultation et d'une procédure pour la réalisation des travaux.

Stationnement à Nantes en 2023 : périmètres et tarifs solidaires

L'évolution du stationnement payant sur l'espace public accompagne l'ambition du Plan de Déplacements Urbains horizon 2030 pour de nouvelles pratiques de mobilité plus écologiques et solidaires. La Ville de Nantes et Nantes Métropole ont pour ambition d'offrir une ville plus respirable avec des espaces publics apaisés et végétalisés où une large place est réservée aux transports en commun et aux modes actifs (vélo et marche) moins polluants, plus économiques et bénéfiques pour la santé ; une ville facilitatrice des activités commerciales et de loisirs.

Dans ce contexte, l'extension du stationnement payant sur voirie va favoriser le stationnement des résidents et inciter les visiteurs à utiliser l'espace public pour des stationnements de courte durée ou emprunter les parcs en ouvrage ou les parkings-relais et poursuivre leur trajet en transports en commun ou en vélo. L'extension du nouveau périmètre de stationnement s'accompagnera de la mise en place, au même moment et pour la première fois en France, d'une tarification solidaire pour les résidents.

